



voiture contre moto qui remontait un file en region parisienne

Par **aemrys**, le **04/12/2010** à **23:32**

Bonsoir,

je me permets de vous contacter car j'ai besoin de votre aide. Alors que je circulais de façon ralentie (embouteillage) sur le peripherique parisien (tunnel de thiais), et qu'apres avoir fait mon angle mort, je m'appretais à passer de la file de gauche à la file du milieu, un scooter à 3 roues a heurte (plutot glisse) mon aile avant droite puis a heurte un 3eme vehicule.

mon assurance (la maif qui est egalement celle du scooter) me designe comme entiere responsable car la circulation des 2 roues est tolere en cas d'embouteillages et en gros je n'avais qu'à mieux faire mon angle mort!!

il est pourtant stipulé dans le code de la route que c'est interdit.

pourriez vous me donner quelques arguments à avancer à mon assureur pour le contrecarrer?

je vous remercie par avance du temps que vous consacrez à ma demande.

Par **razor2**, le **05/12/2010** à **10:08**

Bonjour, malheureusement vous changez de file, c'est à vous de vérifier correctement que personne ne se trouve sur la trajectoire que vous allez couper, quand bien même se trouve là un véhicule qui n'a rien à y faire. L'infraction éventuelle de l'un ne dédouane pas la faute liée à la manoeuvre de l'autre.

Si vous souhaitez malgré tout contester cette décision de votre assureur, il faut leur écrire en LRAR en leur demandant de reconsidérer leur position sous 8 jours faute de quoi vous déposerez un recours au Tribunal compétent (certainement dans votre cas la juridiction de proximité près le Tribunal d'Instance) contre le conducteur du scooter ET son assurance. Mais vous avez peu de chance d'obtenir gain de cause.

Par **aemrys**, le **05/12/2010** à **10:58**

bonjour,

je comprends votre raisonnement mais dans la mesure où j'étais au ralenti et où le scooter venait de plus loin, il était forcément en dehors de mon angle mort que j'ai pourtant effectué. Ça ne vous paraît pas recevable comme argument à faire valoir?

merci
bonne journée

Par **aemrys**, le **05/12/2010** à **11:00**

autre chose, puisque nous sommes 2 en infraction, vous ne trouvez pas exagéré que ce soit moi qui écope de l'entière responsabilité. Pourquoi pas du 50:50?

encore merci

Par **scooter_man**, le **26/01/2011** à **21:42**

Bonjour,

La vérification de votre angle mort ne suffit pas, il faut aussi regarder votre rétroviseur.....